

Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)

Demande d'aménagements Examen

Session 2023

Inscription Sportif Haut Niveau (SHN)

Sont concernés :

Les candidats, y compris les redoublants qui se représentent à la session 2023, appartenant ou ayant appartenu au moins une fois pendant leur cursus de la seconde à la terminale à l'une des catégories suivantes **jusqu'à l'année de la session de l'examen** (note de service 2014-071 du 30-04-14 ; circulaire du 17-7-2020, BOEN n°31 du 31 juillet 2020) :

- a) les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut-niveau (Élite, Senior, Jeune) arrêtée par le ministère chargé des sports ;
- b) les sportifs inscrits sur la liste des « Espoirs » arrêtée par le ministère chargé des sports ;
- c) les sportifs inscrits sur la liste des partenaires d'entraînement arrêtée par le ministère chargé des sports ;
- d) les sportifs ne figurant pas sur les listes ministérielles et appartenant à des structures d'entraînement labellisées par le ministère chargé des sports (Pôle France, Pôle France Jeunes, Pôle Espoir) ;
- e) les sportifs appartenant à un centre de formation d'un club professionnel et bénéficiant d'une convention de formation prévue à l'article L. 211-5 du code du sport ;
- f) les juges et arbitres inscrits sur la liste de haut niveau établie par le ministère chargé des sports.

À joindre impérativement avec votre confirmation d'inscription à l'examen

Candidat

Compléter tous les champs et entourer dans la liste ci-dessus (« a » à « f ») la catégorie à laquelle vous appartenez

NOM : _____ Établissement : _____
 Prénom : _____ Sexe : F M Ville : _____
 Spécialité sportive : _____ Examen : CAP Spécialité : _____
 Fédération d'affiliation : _____ n° licence: _____

Aménagement demandé

Cocher la case concernant votre choix

Joindre les éléments d'information justifiant cette demande (calendrier, planning entraînement, ...)

- | | | |
|--|--|--|
| <p><input type="checkbox"/> Aménagement de l'examen</p> <p><input type="checkbox"/> Aménagement des modalités d'enseignement</p> <p><i>Épreuves concernées choisies pour la session 2023 à préciser ci-après :</i></p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Aménagement du calendrier des épreuves</p> <p><i>Épreuves concernées choisies pour la session 2023 à préciser ci-après :</i></p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> | <p><input type="checkbox"/> Épreuve obligatoire d'EPS en Contrôle en Cours de Formation (CCF) sans aménagement d'épreuve</p> <p><i>Certification sur 2 activités</i></p> <p>La note de 20/20 est mise pour l'activité concernée par la spécialité sportive sans passer l'évaluation en CCF correspondante.</p> <p><i>Convocation dans l'établissement pendant l'année scolaire 2022-2023</i></p> | <p><input type="checkbox"/> Épreuve obligatoire d'EPS en contrôle ponctuel à la place du CCF (EPO)</p> <p><i>Certification sur 1 activité</i></p> <p>Veillez préciser l'activité choisie :</p> <p><input type="checkbox"/> Danse</p> <p><input type="checkbox"/> Tennis de table</p> <p><input type="checkbox"/> Demi-fond (800m)</p> <p><i>Convocation prévue la dernière semaine d'avril 2023.</i></p> <p>Attention ce choix ne permet pas l'obtention automatique de la note de 20/20 au titre du statut SHN.</p> |
|--|--|--|

Dater et signer, vérifier que la page est renseignée, puis faire viser par le Chef d'établissement et le professeur d'EPS dans le cadre ci-dessous

Fait le ___ / ___ / ___

À _____

Signature du candidat :

| Cadre réservé à l'Éducation Nationale | | |
|---------------------------------------|------------------|--------------------------------------|
| Chef d'établissement | Professeur d'EPS | IA-IPR EPS |
| Date : | Date : | Statut SHN a b c d e f |
| Visa : | Visa : | <input type="checkbox"/> Reconnu |
| | | <input type="checkbox"/> Non reconnu |